

Pékin, 24 mars 2002

**DISCOURS DU CHEF DE L'ETAT PRONONCE DEVANT LES DIPLOMATES AFRICAINS
ACCREDITES EN REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE.**

Excellences Messieurs les Ambassadeurs,

Chefs des Missions Diplomatiques Africains accrédités en République Populaire de Chine,

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Je voudrais, avant toute chose, vous remercier sincèrement, au nom du peuple congolais tout entier et de la délégation qui m'accompagne, de l'honneur que vous me faites de m'adresser à vous pendant ma visite officielle en République Populaire de Chine.

Je voudrais à travers vous, Excellences Messieurs les Ambassadeurs, transmettre mes vives salutations à tous mes collègues Chefs d'Etat africains que vous représentez ici à Pékin.

Je devine déjà votre désir de connaître l'évolution de la situation générale dans mon pays et je m'efforcerai ici de répondre aussi brièvement que possible à vos préoccupations.

Comme vous le savez, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi occupent mon pays sous prétexte d'insécurité aux frontières attribuée aux groupes armés qui opéreraient contre leurs territoires à partir de la République Démocratique du Congo. Quoique vous soyez informés de la situation, il convient cependant, dans ce cadre ponctuel, de vous rendre compte des efforts déployés par le Gouvernement congolais pour mettre un terme à l'agression et à l'occupation de son territoire afin de restaurer l'unité et l'intégrité territoriale du pays.

A ce propos, je tiens à relever que l'agression a été mise hors la loi par la communauté internationale tant par l'Organisation de l'Unité Africaine que par les Nations Unies.

Au sens du droit international, rien ne peut justifier une agression d'un pays par un autre pays membre des Nations Unies.

En effet, le droit international prévoit les mécanismes de règlement pacifique des différends que les trois pays voisins ont superbement ignorés en préférant recourir à la force, violant ainsi les règles fondamentales qui régissent les relations internationales.

En dépit de tout et avec le concours des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a dû se résoudre à trouver une issue pacifique au conflit par la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Cet Accord vise le règlement du conflit par la cessation des hostilités, le désarmement des groupes armés, le retrait des forces étrangères et enfin la réconciliation nationale à travers le Dialogue Intercongolais.

1. CESSEZ-LE-FEU

Après une longue période de violation la situation est dans l'ensemble calme sur la ligne de front. Le seul véritable foyer de conflit demeure dans les territoires occupés où les populations résistent contre l'occupation. La cessation des hostilités sur la ligne de front a permis le déploiement des observateurs des Nations Unies.

2. RETRAIT DES TROUPES ETRANGERES

S'agissant de ce point, nous assistons à un véritable paradoxe. En effet, le Conseil de sécurité, dans ses différentes résolutions pertinentes, a décidé du retrait ordonné des troupes étrangères en ce sens que les troupes d'agression et d'occupation devaient se redéployer avant les troupes invitées, c'est-à-dire celles qui sont venues au secours de la République Démocratique du Congo pour contrer l'agression. Or, alors que les troupes invitées ont commencé à se retirer (les troupes namibiennes se sont intégralement retirées, 80% des troupes angolaises ont regagné leur pays, un quart des troupes zimbabwéennes se sont redéployées), les troupes d'occupation, en l'occurrence rwandaises continuent à se renforcer sur le territoire congolais. C'est une situation particulièrement préoccupante quant à l'évolution du processus de paix.

3. DESARMENET

Le Gouvernement a procédé au désarmement, à la démobilisation et au cantonnement à Kamina de 2000 combattants rwandais. Il appartient maintenant aux Nations Unies et au Rwanda de mettre sur pied un plan de rapatriement et de réinsertion dans le respect du droit international.

Pour faire preuve de transparence en la matière, le Gouvernement a laissé plusieurs observateurs internationaux accéder au site de cantonnement afin qu'ils se rendent compte de sa bonne foi.

Par ailleurs, le Gouvernement a reçu à Kinshasa une délégation du Tribunal Pénal International pour le Rwanda d'Arusha à laquelle il a offert toute sa collaboration pour la recherche, l'identification et la localisation des groupes armés poursuivis. Pour ce faire, le Gouvernement a invité le Tribunal Pénal International d'Arusha à installer une antenne à Kinshasa.

Tous ces efforts substantiels et avérés n'ayant pas été pris au sérieux par le Rwanda, le Gouvernement est allé jusqu'à initier au Conseil de sécurité la constitution d'une

Commission Internationale d'enquête chargée de faire la lumière sur l'existence de ces groupes sur toute l'étendue de la République.

Tout en prenant acte de la proposition du Gouvernement, le Conseil de sécurité a préféré laisser la MONDC faire ce travail. Celle-ci doit rendre son rapport à la fin de ce mois. Il appartiendra alors au Conseil d'en tirer les conséquences afin d'enlever tout prétexte allégué par le Rwanda pour justifier l'occupation du territoire congolais devant la Communauté internationale.

Cependant, de l'avis du Gouvernement, je voudrais attirer votre particulière attention sur le fait que les véritables enjeux de l'occupation de la RDC sont le pillage des ressources naturelles ainsi que l'exercice du leadership dans la Région des Grands Lacs.

4. DIALOGUE INTERCONGOLAIS

Un autre aspect important de l'Accord de Lusaka pour le règlement du conflit consiste à la réconciliation nationale à travers les négociations politiques intercongolaises ou Dialogue National.

Il importe de relever à ce propos qu'il aurait été préférable, voire indispensable, que ce Dialogue se tienne après le retrait des troupes étrangères du territoire de la République Démocratique du Congo, particulièrement celles d'occupation, parce qu'il y a lieu de craindre que la présence de ces troupes n'influe négativement sur l'évolution du Dialogue.

Cependant, vu la pression de la Communauté internationale et l'impatience des populations congolaises, le Gouvernement a dû se résoudre à la tenue de ce Dialogue en dépit de la présence des troupes étrangères d'occupation. Commencé à Gaborone, poursuivi à Addis-Abéba, le Dialogue se déroule aujourd'hui à Sun City en Afrique du Sud.

A posteriori, les événements donnent raison au Gouvernement de la République car peu de temps avant et après le début de ce Dialogue, les forces rwandaises appuyées par celles du RCD, ont attaqué les forces armées congolaises au Nord Katanga, rompant ainsi manifestement l'Accord de cessez-le-feu dont le respect conditionnait la tenue du Dialogue.

C'est pour protester contre cette violation flagrante de l'Accord de Lusaka et contre l'ingérence rwandaise dans les affaires intérieures du Congo que le Gouvernement de la République a décidé de suspendre sa participation au Dialogue jusqu'à ce que les forces rwandaises et leurs alliés congolais cessent immédiatement les hostilités et regagnent leur position de départ. Cette protestation a été formalisée par une requête adressée au Conseil de sécurité de l'ONU.

Par sa résolution 1399, le Conseil de sécurité a donné gain de cause au Gouvernement de la République en condamnant la reprise des hostilités et en ordonnant au Rwanda et aux rebelles du RCD d'évacuer les deux localités conquises en violation des Accords de désengagement.

Tirant les conséquences de cette résolution, le Comité Politique institué par l'Accord de Lusaka a intimé l'ordre au Rwanda et au RCD de se retirer de ces deux localités au plus tard lundi 25 mars 2002 mais aussi à démilitariser la ville de Kisangani d'ici le 6 avril au plus tard.

Le caractère impératif de ces résolutions respectives ont permis au Gouvernement qui a décidé la reprise de sa participation au Dialogue dès le jeudi 21 mars 2002, en se réservant le droit de revenir sur cette participation au cas où les termes desdites résolutions n'étaient pas respectées par le Rwanda et le RCD.

En tout état de cause, le Gouvernement est déterminé à s'impliquer totalement dans la réconciliation nationale pour l'institution d'un nouvel ordre politique mais à l'exclusion de toute interférence extérieure.

Je vous invite à appuyer, dans la mesure de vos moyens, les efforts de mon Gouvernement pour la restauration de la paix dans mon pays car le développement de l'Afrique et l'épanouissement de l'Union Africaine ne se conçoivent pas avec une République Démocratique du Congo occupée.

Je vous remercie.